



Halte à la divagation et aux déjections canines

Des gestes simples pour préserver nos trottoirs et espaces verts!!



Je ramasse les déjections de mon animal.

Je tiens mon chien en laisse pour garantir sa sécurité et celle des autres usagers



Ce que je risque...



Pour le non ramassage des déjections:

-Une amende allant de 35€ à 450€
Rappel: la réglementation rend obligatoire le ramassage des déjections de son animal

Si mon chien est trouvé errant :

-Une amende allant de 35€ à 450€
-Les frais de fourrière à ma charge
Rappel: un animal errant trouvé sur la voie publique sera capturé et mis en fourrière.

L'incivilité peut coûter cher!

Nous partageons le même espace de vie. Préservons-le!